

201		0678.767.990		1	EUR
NAT.	Date de dépôt	N°	P.	U.	D.
A-asbl 1					

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: IEEP - Institute for European Environmental Policy

Forme juridique: Association internationale sans but lucratif

Adresse: rue Joseph II

N°: 36-38 Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Brussel 1

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Adresse e-mail:

Numéro d'entreprise

0678767990

DATE 08/06/2023 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTE ANNUEL EN EUROS

approuvés par l'assemblée générale du

09/12/2025

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/07/2024

au

30/06/2025

Exercice précédent du

01/07/2023

au

30/06/2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: 15

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: A-asbl 6.3, A-asbl 6.5, A-asbl 7

Nr. 0678.767.990

A-asbl 2

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET
DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

Lefebvre Edmond

Chemin des Marais 19

1291 Commugny

SUISSE

Début de mandat: 10/12/2024

Fin de mandat: 10/12/2028

Administrateur

Wolters Herman

Rue Leon Lepage 41

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat: 10/12/2024

Fin de mandat: 10/12/2028

Administrateur

Dhorte Nielsen

Rue Garibaldi 19

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat: 23/03/2023

Fin de mandat: 23/03/2027

Administrateur

Kettunen Marianne

Trelawney Road 47

PL34JX Plymouth

ROYAUME-UNI

Début de mandat: 20/06/2023

Fin de mandat: 20/06/2027

Administrateur

Malini Mehra

Cobourg Road 47

SE5 OHU Londres

ROYAUME-UNI

Début de mandat: 28/06/2022

Fin de mandat: 28/06/2026

Administrateur

Varela Mercedes Sanchez

Rue De Flandres 19

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat: 23/03/2023

Fin de mandat: 23/03/2027

Administrateur

Nowak Thomas

Fähstrasse 172b

40221 Düsseldorf

ALLEMAGNE

Début de mandat: 23/03/2023

Fin de mandat: 23/03/2027

Administrateur

CDP Petit & Co (B00938)

670625336

M²

Square de l'Arbalète 6
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Début de mandat: 10/12/2024

Fin de mandat: 10/12/2027

Commissaire

Directement ou indirectement représenté
par:

Gorlier Benjamin (A02357)
Square de l'Arbalète 6
1170 Watermael-Boitsfort
Belgique

N°	0678.767.990
----	--------------

A-asbl 3.1

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ACTIFS)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
IMMOBILISATIONS		21/28	55 823,73	79 580,09
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	4 376,21	4 973,77
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	27 695,02	57 843,82
Terrains et constructions		22	16 998,38	33 996,76
Installations, machines et outillage		23	6 125,07	14 924,98
Mobilier et matériel roulant		24	4 571,57	8 922,08
Leasing et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	23 752,50	16 762,50
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1 715 354,09	1 700 768,33
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	218 581,72	269 881,18
Créances commerciales		40	218 581,72	261 530,29
Autres créances		41	0,00	8 350,89
Placements de trésorerie		50/53		
Liquidités		54/58	279 617,28	219 096,44
Comptes de régularisation		490/1	1 217 155,09	1 211 790,71
TOTAL DES ACTIFS		20/58	1 771 177,82	1 780 348,42

N°	0678.767.990
----	--------------

A-asbl 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIFS				
FONDS PROPRES		10/15	423 209,35	402 549,60
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	762 924,54	762 924,54
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	-339 715,19	-360 374,94
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5	0,00	0,00
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	1 347 968,47	1 377 798,82
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4	0,00	0,00
Etablissements de crédit, dettes de leasing et dettes similaires		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	185 064,61	302 386,33
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	0,00	0,00
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	87 092,80	180 298,79
Fournisseurs		440/4	87 092,80	180 298,79
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	97 971,81	122 087,54
Charges fiscales		450/3	13 450,09	11 233,73
Rémunérations et charges sociales		454/9	84 521,72	110 853,81
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation		492/3	1 162 903,86	1 075 412,49
TOTAL DES PASSIFS		10/49	1 771 177,82	1 780 348,42

lue

N°	0678.767.990
----	--------------

A-asbl 4

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	2 084 055,15	2 155 792,09
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	2 000 886,02	2 385 433,93
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	31 606,71	18 242,30
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	24 857,59	14 929,68
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	26 704,83	-262 813,82
Produits financiers	6.4		44 133,65	43 898,78
Produits financiers récurrents		75	44 133,65	43 898,78
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4		50 178,73	72 456,34
Charges financières récurrentes		65/66B		
Charges financières non récurrentes		65	50 178,73	72 456,34
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		66B		
Prélèvements sur les impôts différés		9903	20 659,75	-291 371,38
Transfert aux impôts différés		780		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		680		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		67/77		
Prélèvements sur les réserves immunisées		9904	20 659,75	-291 371,38
Transfert aux réserves immunisées		789		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		689		
		9905	20 659,75	-291 371,38

N° 0678.767.990

A-asbl 5

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)

Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)

Prélèvement sur les fonds propres : fonds, fonds affectés et autres réserves

Dotations aux fonds affectés et autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
9906	-339 715,19	-291 371,38
(9905)	20 659,75	-291 371,38
14P	-360 374,94	0,00
791		
691		
(14)	-339 715,19	-360 374,94

Muhlig

llu

N° 0678.767.990

A-asbl 6.1.1

ANNEXE ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectionnements

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et désaffectionnements

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	xxxxxxxxxx	16 380,47
8029		
8039		
8049		
8059	16 380,47	
8129P	xxxxxxxxxxxx	11 406,70
8079	597,56	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	12 004,26	
(21)	4 376,21	

N°	0678.767.990	A-asbl 6.1.2	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxx	120 725,81
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	860,35	
Cessions et désaffections	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	121 586,16	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxx	62 881,99
Mutations de l'exercice			
Actées	8279	31 009,15	
Reprises	8289		
Acquises de tiers	8299		
Annulées à la suite de cessions et désaffections	8309		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	93 891,14	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	27 695,02	
DONT	8349		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété			

N°	0678.767.990
----	--------------

A-asbl 6.1.3

Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		16 762,50
Acquisitions	8365	6 990,00
Cessions et désaffections	8375	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385	
Autres mutations (+)/(-)	8386	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	23 752,50
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actées	8415	
Acquises de tiers	8425	
Annulées	8435	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445	
Plus-values au terme de l'exercice	8455	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actées	8475	
Reprises	8485	
Acquises de tiers	8495	
Annulées à la suite de cessions et désaffections	8505	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	23 752,50

N°	0678.767.990	A-asbl 6.2
----	--------------	------------

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
762 924,54	762 924,54
0,00	0,00

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

Exercice

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif ('Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise') si celle-ci représente un montant important

N°	0678.767.990	A-asbl 6.4
----	--------------	------------

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	25,60	25,60
76 (76A) (76B)		
66 (66A) (66B)	0,00	0,00
6502	0,00	0,00

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

N°	0678.767.990
----	--------------

A-asbl 6.6

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances impayées sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Exercice
Honoraires du commissaire	13 000,00
Honoraires complémentaires	4 000,00

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

N°	0678.767.990
----	--------------

A-asbl 6.7

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 32902

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	15,20	6,60	20,10	25,60
Nombre d'heures effectivement prestées	101	24 267	7 988	32 255	43 349
Frais de personnel	102	1 505 363,54	495 522,48	2 000 886,02	2 385 434,00

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	10	9	16,70
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	7	8	13,20
Contrat à durée déterminée	111	3	1	3,50
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1	5	4,80
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	1	4	4,30
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203		1	0,50
Femmes	121	9	4	11,90
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	8	4	10,90
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	1		1,00
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	9	9	15,70
Ouvriers	132			
Autres	133	1		1,00

N°	0678.767.990
----	--------------

A-asbl 6.7

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
	205	3	2	4,10
	305	11	1	11,60

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont interventions reçues (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour l'association ou la fondation

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
	5801		5811	
	5802		5812	
	5803		5813	
	58031		58131	
	58032		58132	
	58033		58133	
	5821		5831	
	5822		5832	
	5823		5833	
	5841	1	5851	2
	5842	55	5852	1 274
	5843		5853	

N° 0678.767.990

A-asbl 6.8

RÈGLES D'ÉVALUATION

Institut pour la politique européenne de l'environnement, AISBL

Notes aux états financiers : Règles d'évaluation

Pour l'année se terminant le 30 juin 2025

Politiques comptables

Base de comptabilisation

Les principales politiques comptables suivantes ont été appliquées de manière constante dans la préparation de ces états financiers.

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, avec les éléments reconnus au coût ou à la valeur de la transaction, sauf indication contraire dans les politiques comptables pertinentes ci-dessous ou dans les notes des états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément à la norme comptable et de reporting des organisations caritatives :

Déclaration des pratiques recommandées applicable aux organisations caritatives préparant leurs états financiers conformément à la norme de reporting financier applicable en Belgique.

"Estimations comptables critiques et domaines de jugement

La préparation des états financiers nécessite des jugements et des estimations significatives de la part des administrateurs.

Les éléments des états financiers pour lesquels ces jugements et estimations ont été effectués comprennent :

Estimation de la durée de vie utile économique des immobilisations corporelles aux fins du calcul de l'amortissement ;

Estimation de la recouvrabilité des créances et détermination des provisions nécessaires pour créances douteuses ou irrécouvrables

;

Estimation de la responsabilité pour le recouvrement des revenus par les bailleurs de fonds, comme détaillé dans la note 11 ;

Détermination de la base de l'allocation des coûts de soutien et de gouvernance entre les principales activités caritatives.

Conformément à la législation comptable belge, les organisations caritatives doivent reconnaître une dette pour le coût de tous les avantages auxquels les employés ont droit à la date de clôture, mais qui n'ont pas encore été payés. Cela inclut les congés annuels acquis mais non pris à chaque date de clôture. Les avantages sociaux des employés incluent tous les coûts engagés par l'organisation caritative en échange des services

de ses employés.

Classification des revenus

Reconnaissance des revenus

"Les revenus sont reconnus lorsque l'Institut devient titulaire du revenu, qu'il est probable que les montants seront reçus et que le montant peut être mesuré avec une certitude raisonnable.

Les revenus de subventions sont reconnus dans leur intégralité lorsque l'Institut devient titulaire du revenu, sauf si cela concerne une subvention pour une période future spécifique ou une subvention liée à la performance.

Les revenus à recevoir en vertu de subventions liées à la performance et de contrats pour services fournis sont reconnus dans la mesure où le travail pertinent a été effectué. Les revenus reçus avant la réalisation du travail sont différés.

Les subventions sont considérées comme restreintes lorsque le donneur impose des conditions sur l'utilisation des fonds et que le résultat restera dans le domaine public. Le revenu des projets de recherche est considéré comme une activité principale lorsque le bailleur de fonds est le principal destinataire des résultats du projet.

Les intérêts sur les fonds détenus en dépôt sont inclus lorsqu'ils sont recevables et que le montant peut être mesuré de manière fiable par l'organisation caritative ; cela se fait normalement lors de la notification des intérêts payés ou payables par la banque.

Les revenus provenant de la propriété sont reconnus lorsqu'ils sont gagnés par l'organisation caritative dans le cadre de contrats de location à court terme.

Dépenses

Toutes les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de l'engagement et ont été classées sous des rubriques qui agrègent tous les coûts liés à la catégorie. Dans la mesure du possible, les coûts sont directement attribués à ces rubriques.

Les coûts indirects sont ceux engagés pour soutenir les objectifs caritatifs.

Tous les coûts de soutien, y compris les coûts de gouvernance, ont été alloués aux activités caritatives, car toute répartition entre les rubriques de dépenses serait sans importance.

Monnaies étrangères

Les transactions effectuées au cours de l'année dans des devises étrangères ont été converties en euros à un taux moyen pour la période et les soldes de fin d'année du bilan ont été réévalués au taux de change en vigueur à cette date, le cas échéant.

Toutes les différences de change sont reflétées dans le tableau des activités financières.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont le coût est supérieur à 1000 EUR sont capitalisées à leur coût. Toutes les immobilisations concernent des meubles et du matériel.

L'amortissement est calculé sur la base d'une méthode permettant d'amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimée par des versements égaux annuels.

Stocks

Aucune valeur n'a été attribuée aux stocks de publications, étant donné que la majorité de ces publications est distribuée gratuitement, il est donc considéré comme prudent de comptabiliser tous les coûts de production dans la période où ils ont été engagés.

Comptabilité par fonds

Les fonds restreints sont des fonds qui doivent être utilisés conformément aux restrictions spécifiques imposées par le donneur.

Des mesures de restriction des réductions, incluant les nécessaires, sur les principales lignes budgétaires, ainsi qu'une optimisation des ressources internes. Par exemple, si les résultats réels s'avèrent nettement meilleurs que les estimations, cela pourrait créer un risque concernant la continuité des activités de l'organisation. La direction devra donc collaborer avec le Conseil d'administration, examiner la situation financière avant le dernier trimestre et aux révisions des dépenses réelles à mi-anneé nous aider à déterminer si des mesures supplémentaires doivent être introduites, en fonction du niveau de revenus qui devraient être atteints à ce stade de l'année.

De plus, l'exercice budgétaire de cette année a abouti à un budget très réaliste et étably, avec une approche globalement prudente en matière de dépenses. Les coûts restent un facteur clé pour obtenir un résultat positif dans les années à venir.

Les budgets de l'année financière 25-26 en termes de dépenses est constuit avec pour objectif de réduire les coûts là où c'est possible. Pour la partie revenus du budget, on a utilisé la méthodologie de combinaison des revenus garantis au moment de la préparation de la déclaration (21/12/25) si des revenus potentiels provenant du pipeline des projets au même moment, en appliquant un pourcentage de probabilité de réalisation de ces revenus potentiels.

En utilisant cette méthode, on a calculé le pôle scenario, où aucun contrat prospect ne sera concilié et où l'organisation ne dépenderait uniquement que sur les revenus sécurisés déclarés sur la période et le meilleur scenario, où tous les projets de la période sont réalisables.

Bien que les estimations calculées avec ces scénarios prévoient une fin d'année négative, IEEP a dépassé l'année dernière les meilleurs scénarios et a en moyenne toujours dépassé les revenus de fin d'année bien élevés que les prévisions actuelles, en raison du caractère évolutif des revenus liés aux projets.

En mettant l'accent sur la continuité d'exploitation et la direction pour suivre la mise en œuvre d'une discipline financière, les mesures déjà mises en place, afin d'atteindre un résultat positif à la fin de l'exercice financier. Un suivi hebdomadaire continué du revenu soutient tout processus décisionnel dans l'éventualité où des mesures de restriction des coûts supplémentaires devraient être introduites au cours de l'exercice financier.

GOING CONCERN

Les fonds non restitués sont des fonds que les administrateurs ont mis de côté pour des fins particulières.	Provisions
Les provisions sont reconnues lorsque l'organisation caritative a une obligation présente, legale ou constructive, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'un transfert de bénéfices économiques soit nécessaire pour régler l'obligation, et que la valeur de l'obligation peut être estimée de manière fiable.	Provisions
Les créances sont restituées à leur montant de règlement, après déduction de toute provision pour non-recouvrement. Les paiements anticipés sont valorisés au montant payé d'avance.	Créances
Les créances sont reconnues à leur montant de règlement, après déduction de toute provision pour non-recouvrement. Les paiements dépassant le court terme.	Créanciers et provisions
La trésorerie en banque et en caisse représente les comptes et instruments qui sont disponibles à vue ou sur une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les dépôts de plus de trois mois mais inférieurs à un an sont présentés comme des dépôts à court terme.	Trésorerie en banque et en caisse
La trésorerie en banque et en caisse représente les dépôts pour plus d'un an soit présentes comme des investissements en immobilisations.	Créanciers et provisions
Les dépôts effectués pour plus d'un an sont présentés comme des investissements en immobilisations.	Créanciers et provisions
Les créanciers et provisions sont reconnaissables lorsque la dette d'obligation à la date de clôture du bilan à la suite d'un évènement passé, qu'il est probable qu'un transfert de bénéfices économiques sera nécessaire pour régler l'obligation, et que le montant du règlement peut être estimé de manière fiable.	Créanciers et provisions
Les créanciers et provisions sont reconnaissables lorsque l'organisation caritative prévoit de payer pour régler la dette.	Créanciers et provisions

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

N°	0678.767.990	A-asbl 8
----	--------------	----------

CONTROLES

Nom Client: IEEP - Institute for European Environmental Policy
Exercice comptable: 01/07/2024 - 30/06/2025
Devise: EUR
Schéma: A

CONTROLES DES SIGNES

Aucune erreur n'a été constatée lors des contrôles des signes

CONTRÔLE DES SECTIONS ENREGISTRÉES

Il n'y a pas d'explications sans une étoile contenant des données.

CONTRÔLES LEGAUX

Les comptes annuels sont conformes aux contrôles légaux.

CONTRÔLES ADDITIONNELS

Les comptes annuels sont conformes aux contrôles supplémentaires.

CÔNTROLES DANS LE BILAN SOCIAL

Les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Contrôles bilan social	Valeur gauche	Valeur droite	Différence
Si 5841 > 0 ou 5842 > 0 ou 5843 > 0 alors 5841 > 0 et 5842 > 0 et 5843 > 0 et 5841 < 5842 et 5841 < 5843	Si 1,00 > 0 ou 55,00 > 0 ou 0,00 > 0	alors 1,00 > 0 et 55,00 > 0 et 0,00 > 0 et 1,00 < 55,00 et 1,00 < 0,00	
Si 5851 > 0 ou 5852 > 0 ou 5853 > 0 alors 5851 > 0 et 5852 > 0 et 5853 > 0 et 5851 < 5852 et 5851 < 5853	Si 2,00 > 0 ou 1 274,00 > 0 ou 0,00 > 0	alors 2,00 > 0 et 1 274,00 > 0 et 0,00 > 0 et 2,00 < 1 274,00 et 2,00 < 0,00	

REMARQUES COMPTABLES

La continuité

Le code 14 indique une perte reportée ; si les règles d'évaluation ont été appliquées dans une perspective de continuité, cela doit être justifié dans l'annexe correspondante.

Règles d'évaluation

Code 14

-339 715,19

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Si la rubrique 28 contient une valeur, l'annexe correspondante doit être complétée.



Justification des règles d'évaluation

Si le bilan fait apparaître une perte reportée (code 14) dans l'exercice en cours OU si le compte de résultat fait apparaître une perte au cours des 2 derniers exercices (code 9904 & code 9904P), une justification des règles d'évaluation en continuité doit être incluse dans le rapport annuel.

Code 14	Code 9904 & code 9904P
-339 715,19	9904 = 20 659,75 & 9904P = -291 371,38

Activités/missions exceptionnelles de la commissaire dans le rapport annuel

Si une commissaire est inclus dans la liste des administrateurs, gérants et commissaires et qu'elle a exercé des activités exceptionnelles ou des missions spéciales en cette qualité, cela doit être explicitement mentionné dans le rapport annuel, de même que la rémunération y afférente.

Date d'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale

Les comptes annuels ne peuvent être soumis qu'après approbation par l'assemblée générale, sauf exception.
